

DEC132805DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Yves Bonnassieux et M. Costel-Sorin Cojocaru pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7647, intitulée «Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7647, intitulée «Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est M. Pere Roca I Cabarrocas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yvan Bonnassieux, MC et Sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan Bonnassieux, délégation est donnée à M. Costel-Sorin Cojocar, CR1 et sous-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC122490DR05 du 18 septembre 2012 est abrogée.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Pere Roca I Cabarrocas